

Déchets industriels et de chantier

Sont des déchets produits par le secteur économique, les services et l'agriculture dont la composition, la taille ou le volume n'est pas assimilable aux ordures ménagères. Ils ne sont pas repris à la déchetterie et doivent être acheminés dans l'usine de broyage Récupération RG SA, La Guérite 31, 1541 Sévaz.

Déchets verts

Déchets de jardin et branches à apporter à la déchetterie, pour faire du compost.

Grosses quantités et souches non admises: elles doivent être amenées directement chez Fricompost à Avenches (un bon doit être demandé auparavant aux employés communaux ou à l'administration communale). Le bon de livraison **doit** être ensuite rapporté à l'administration communale afin de garantir la gratuité.

Attention : les plantes invasives, telles que les chardons et les folles avoines, qui ne sont pas acceptées à la déchetterie et à Fricompost, sont à évacuer de deux manières différentes :

- Les brûler en demandant, au préalable, une autorisation de faire un feu auprès de l'ECA au 021/213.20.01
- Les éliminer avec les déchets ménagers via des sacs poubelles.

Déchets spéciaux

A amener chez Récupération RG SA,
La Guérite 31, 1541 Sévaz
026/663.95.95
www.recuperation.ch

Divers

Les feux de jardin sont interdits. La laine de verre n'est pas reprise.

Nous vous prions de bien trier les déchets, car des taxes supplémentaires sont à la charge de la commune en cas de tri non-conforme, car ils nécessitent une manutention supplémentaire. Merci.

Canettes en aluminium

Les canettes en aluminium sont dorénavant collectées dans un sac prévu à cet effet et ne sont plus déposées dans la benne pour l'alu.

Contact et infos

Administration communale

Place des Chavannes 1
Case postale 35
026/667.10.35

greffe@grandcour.ch
www.grandcour.ch

Déchetterie communale

Route du Vully 79
1543 Grandcour